

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 07 juillet 2014**

OBJET

**05 – CREATION D'EMPLOIS D'ADJOINTS D'ANIMATION  
POUR LE SERVICE ACCUEIL PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE  
SCOLAIRE 2014-2015**

N° 2014-07-05

NOMENCLATURE : 4/2/1

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS

**Excusés :**

Gilles RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER  
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET  
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS  
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Nombre de membres :**

en exercice.....28  
présents.....22  
ayant un pouvoir...6  
votants.....28

**Délibération**

**Rapporteur :** Madame Catherine CADOU

La réforme des rythmes scolaires nécessite la création d'emplois pour faire face aux besoins d'encadrement et de surveillance des enfants en période périscolaire durant l'année scolaire 2014-2015 (les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis avant et/ou après la sortie des classes et/ou au cours de l'interclasse du midi).

Il est donc nécessaire de recruter des adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non titulaires pour une durée de 4 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour l'année scolaire 2014-2015.

- Nombre de postes : 9 postes à temps non complet

Sur les 9 postes créés, 6 d'entre eux seront amenés à compléter les équipes d'animateurs sur le centre de loisirs pour les mercredis après-midi et pour les périodes de petites vacances scolaires.

Le nombre de postes variera selon les normes réglementaires d'encadrement prévues par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en fonction du nombre d'enfants inscrits.

- Date d'effet des contrats : 1<sup>er</sup> septembre 2014

- Modalités de rémunération : Rémunération à l'heure, à l'indice majoré 316

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :**

**- DE CREER 9 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée de 4 mois.**

**- D'AUTORISER M. le Maire à procéder aux recrutements.**

Pour extrait conforme,

Le 07 juillet 2014,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Publié le 07/07/14

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20140707-DE05-2014-07-07-  
DE  
Date de télétransmission : 11/07/2014  
Date de réception préfecture : 11/07/2014